

# PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Fontenay, acteur de la lutte contre la précarité énergétique.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement pose une définition de la précarité énergétique :

« est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».



- > 5,1 Millions de ménages (12 millions d'individus) sont en situation de précarité énergétique
- > 87 % des ménages en situation de précarité énergétique sont dans le parc privé
- > 70 % d'entre eux appartiennent au premier quartile de niveau de vie, soit les 25 % de ménages les plus modestes
- > 62 % sont propriétaires-occupants
- > 55 % ont plus de 60 ans

Lutter contre la précarité énergétique et réduire la consommation énergétique du parc de logements est un des objectifs de la municipalité. Accompagnée de ses partenaires, la ville mène des actions quotidiennes pour sensibiliser les habitants, les bailleurs sociaux, et les professionnels aux économies d'énergie.



**Pour en savoir plus :**

[Aide pour régler les factures EDF-GDF](#)

[Aide pour régler factures d'eau](#)

**HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**

Esplanade Louis Bayeurte  
94120 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**

